



**Corporation de Gestion  
de la Voie Maritime  
du Saint-Laurent**

**The St. Lawrence  
Seaway Management  
Corporation**

Poste : Corp. Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent  
Département de la facturation  
151 rue de l'Écluse  
St-Lambert, Québec, J4R 2V6

## FORMULAIRE STANDARD DE DÉCLARATION DE TRANSIT \*

Téléphone : (450) 672-4115 poste 2354  
Télécopieur : (450) 672-2404  
Courriel : [facturation@voiemaritime.ca](mailto:facturation@voiemaritime.ca)

À l'usage de  
la CGVMSL

# de transit

**NOTE : Ce formulaire doit être soumis dans un délai de 14 jours après la date d'entrée de la 1<sup>ière</sup> écluse**

<b>No. de la Voie maritime</b>
<b>No. d'agent / No. de navire</b>
/

Date d'entrée		
Année	Mois	Jour

Direction

Nom du navire: \_\_\_\_\_

Port de provenance: \_\_\_\_\_ Port de destination: \_\_\_\_\_

### REPRÉSENTANT RESPONSABLE DU PAIEMENT DES PÉAGES ET FRAIS

Nom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_

**Cocher si en liste**  **OU** **Compléter ci-dessous**

CARGAISON	PORT DE CHARGEMENT	PORT DE DÉCHARGEMENT	TONNES (KG)

### CONTENEURS


### PASSAGERS


### CARGAISON – AIDE GOUVERNEMENTALE

Formule B-13 (CDN) ou 7525 (É.-U.) requise


#### DÉCLARATION DE LA T.P.S. POUR UN NON-RÉSIDENT DU CANADA :

Le soussigné atteste que cette déclaration, pour l'expédition de marchandises à destination du Canada ou en provenance du Canada, est soumise par un transporteur/agent représentant un transporteur non-résident du Canada et non-inscrit pour fins de T.P.S., et par conséquent les péages seront détaxés en vertu de la législation sur la taxe sur les produits et services.

COCHER S'IL Y A LIEU

Nom du transporteur non-résident: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

#### DÉCLARATION DE LA T.V.Q. POUR UN NON-RÉSIDENT DU QUÉBEC :

Le soussigné atteste que cette déclaration, pour l'expédition de marchandises à destination du Québec ou en provenance du Québec, est soumise par un transporteur/agent représentant un transporteur non-résident du Québec et non-inscrit pour fins de T.V.Q., et par conséquent les péages seront détaxés en vertu de la législation sur la taxe de vente du Québec.

COCHER S'IL Y A LIEU

Le soussigné atteste que toutes les marchandises dangereuses telles que les définissent les Règlements relatifs au transport de marchandises dangereuses, en vertu de la *Loi de la marine marchande du Canada* transportées par le navire ci-dessus décrit ont été entièrement déclarées et ont été emballées, marquées et arrimées conformément à ces Règlements.

De plus, le soussigné atteste que les renseignements donnés dans cette déclaration et dans tous les documents ci-joints sont exacts et complets sous tous les rapports.

Daté à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signé : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

\*POUR LES LAQUIERS, BARGES OU BARGES EN COMBINAISON, S.V.P. UTILISER LE FORMULAIRE SPÉCIAL DE DÉCLARATION DE TRANSIT